

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 05 NOVEMBRE 2013

Etaient présents :

Mme WOLLJUNG, Directrice

Mmes BERTAUTS, CLESCA, FONTENAY, GUILLEMEAU, RAOULT, VINET enseignantes.

M MAGOIS, Délégué Départemental de l'Education Nationale

Mmes : DUBOIS, GAINY, DOS REIS CARDOSO, BAUDRILLARD, CHARTON HENAUT, LEGARD, JUSTINO, M BARGEOLLE, représentants UNAAPE-AAPEH

Mme LEBLANC, Première adjointe au Maire

Absents excusés :

Mme LE GALL, Inspectrice de l'Education Nationale, Mmes DEVILLIERS, MARCHAND Enseignantes,

Absents :

Secrétaire de séance : Mme CLESCA

L'ordre du jour est modifié à la demande de Mme LEBLANC qui doit se rendre à un autre Conseil d'Ecole à 19h00.

Mme LEBLANC est accompagnée de M MOUNY, responsable des bâtiments pour la ville de Houilles.

1) INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ECOLE

- RAPPEL DU ROLE DU CONSEIL D'ECOLE :

• Présentation du rôle du conseil d'école:

Sa constitution :

Composé des parents élus, des maîtres de l'école, d'un des maîtres du réseau d'aides spécialisées, d'un représentant de la municipalité et du Délégué départemental de l'Education Nationale, l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription, étant membre de droit.

Son rôle :

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école.

- Etablit le projet d'organisation du temps scolaire

- Dans le cadre de l'élaboration du Projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école, et notamment sur : les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement.

- L'utilisation des moyens alloués à l'école. COOP/Subvention de la mairie.

- Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés.

- Les activités périscolaires.

- La restauration scolaire.

- L'hygiène scolaire.

- La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

- Il donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives et culturelles.

- Il est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des périodes d'ouverture de l'école.

Une information doit être donnée au sein du conseil d'école sur :

- Le principe de choix de matériels pédagogiques divers.

- L'organisation des aides spécialisées.

- Les conditions dans lesquelles les maîtres organisent les rencontres avec les parents d'élèves.

Le conseil d'école établit ses modalités de fonctionnement et notamment les modalités de délibération. Précision sur les modalités de délibération au sein du conseil: les décisions du conseil d'école peuvent donner lieu à un vote qui se fera à mains levées.

Le règlement et les modalités de fonctionnement sont transmis à l'IEN, et à l'IA.

A l'issue de chaque séance un procès-verbal est dressé par le président, signé par lui, contresigné et conservé dans un registre, il est affiché dans l'école.

- PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE ET DES ATSEM :

L'équipe enseignante souhaite rappeler que les enseignantes ont choisi ce métier par vocation, qu'elles ont préparé et passé un concours leur ouvrant droit à suivre une formation à la fois théorique et sous forme de stages, validée par des examens et entretiens professionnels. Leur rôle pédagogique est clair et elles veillent également à la sécurité de tous les élèves de leur classe et de l'école. Il existe dans cette école une vraie culture du travail en équipe, avec de très nombreuses concertations en dehors des temps de réunions institutionnelles et obligatoires. Au cours de ces concertations, les enseignantes échangent sur des méthodes de travail, des réflexions sur l'ensemble de la classe, un groupe ou un élève en particulier, afin de permettre à chacun de nos élèves de profiter au mieux des apprentissages de l'école maternelle tels qu'ils sont définis dans les programmes nationaux. Je souhaite remercier l'ensemble de l'équipe qui fait preuve de beaucoup de professionnalisme, ainsi chaque année une ou plusieurs des collègues de l'école change de classe, acceptant de prendre des doubles niveaux avec parfois des niveaux avec lesquels elles n'ont pas l'habitude de travailler. Cela permet de mettre en place tous les ans des répartitions qui ont du sens en terme de pédagogie.

Un tour de table est effectué, et les enseignantes se présentent. Trois nouvelles enseignantes ont été accueillies à la rentrée de septembre : Madame VINET en remplacement de Madame GIMENO qui remplaçait Mme TARDIEU, et Madame MARCHAND qui assure la décharge de la direction le lundi et Mme ROMERO RUIZ qui complète le mi-temps de Mme Bertauts les jeudis et vendredis.

Les ATSEM de l'école sont au nombre de 7 plus une, une pour chaque classe à l'exception de deux classes (CL 7 et 8) qui se partagent une ATSEM mais bénéficient au quotidien de l'aide de l'ATSEM supplémentaire.

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) comprend notamment les postes suivants :

- Le psychologue scolaire

- Le maître G qui a reçu une formation particulière pour aider les enfants ayant besoin d'une aide comportementale

- Le maître E qui apporte aux élèves une aide pédagogique

Cette année sur le réseau Réveil Matin dont dépend notre école sont présents :

- la psychologue scolaire,
- des enseignants spécialisés

- ELECTION DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

Rappel BO du 29-07-2006 : « Les représentants des parents d'élèves facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'établissement pour évoquer un problème particulier et assurer ainsi une médiation à la demande d'un ou des parents concernés. En toute circonstance, les représentants de parents d'élèves sont tenus à une confidentialité à l'égard des informations à caractère personnel dont ils peuvent avoir connaissance. »

BILAN DU SCRUTIN du 11 octobre 2013 : 38,36% (c. 34%) de participation avec une forte proportion de votes par correspondance.

PARENTS ELUS TITULAIRES: Mesdames Dubois, Ganey, Dos Reis Cardoso, Baudrillard, Charton Henault, Legard, Colin, Justino pour l'UNAAPE-AAPEH.

- VOTE DU REGLEMENT DU CONSEIL D'ECOLE

L'école est avant tout le lieu de vie et de travail des élèves.

Les réunions du Conseil d'Ecole sont un moment d'information réciproque, d'échange et de proposition entre ses membres dans le respect des textes officiels.

Invitations : Le président (= le directeur) peut inviter, après avis du conseil d'école, une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Temps de parole : Les membres doivent respecter un temps de parole compatible avec l'avancée des débats.

Pour faciliter les discussions, le Conseil peut créer des commissions chargées de préparer les prises de décision.

Contenu des interventions : Le directeur, chargé de la conduite des débats, est seul habilité à inscrire ou non un point particulier à l'ordre du jour. En cas de contestation, le Conseil des Maîtres peut émettre un avis.

Nature des interventions : Il convient que chacun respecte tous les membres de la communauté éducative. Les interventions ne sauraient donc servir à émettre de jugement et doivent se borner à relater des faits et à trouver des solutions dans le respect de tous les partenaires de la communauté éducative.

Modalités de délibération : Les décisions du conseil d'école peuvent donner lieu à un vote qui se fera à mains levées.

- VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité sans modifications.

2) BATIMENTS ET TRAVAUX

La mairie informe le conseil d'école que des propositions de travaux ont été faites pour le budget 2014 pour notre école. D'abord des travaux extérieurs : toiture, isolation avant

d'attaquer des travaux à l'intérieur des bâtiments. Il s'agit de propositions qui seront soumises au vote du budget par le conseil municipal.

Suivi des demandes de travaux :

Le conseil d'école s'accorde à constater un défaut de communication entre l'école et la mairie : certaines demandes sont réalisées, d'autres restent sans effet ou ne sont réalisées que plus tard sans que l'école n'en soit informée.

De nouveaux rideaux occultant ont été posés dans les salles de jeux.

Les portes continuent de poser de nombreux problèmes.

L'école attend la mise en place d'étagères dans 3 classes afin de pouvoir y démarrer un projet pédagogique de manipulations individuelles.

L'école souhaite savoir si un budget petit matériel (type appareil photo numérique) est disponible cette année → poser la question à la responsable des affaires scolaires.

Dans les salles d'eau, on doit faire face régulièrement à des problèmes de toilettes bouchés → pouvons-nous avoir les résultats de l'auscultation des réseaux qui devait avoir lieu cet été ?

Les tests caméra ont été réalisés cet été, et le curage du réseau a été effectué.

Les fuites au niveau du toit de l'école (notamment au niveau des velux dans la classe 7), les fuites au niveau du SAS (messages d'hier et d'aujourd'hui) posent de plus en plus de problèmes. La mairie informe le conseil de la signature d'un contrat avec une société, les problèmes au niveau de la toiture sont considérés comme des urgences dorénavant.

Un four a été livré à l'école pour permettre des activités pédagogiques avec les élèves.

Le chauffage : RAS pour le moment

L'école réitère sa demande d'une ligne téléphonique dédiée pour le périscolaire.

La cour :

Une des grilles d'égout le long du préau est à revisser. L'école réitère sa demande d'une vérification systématique 2 fois par an des grilles d'égouts et bancs de la cour.

La mairie annonce le changement du portail blanc de la cour, considéré trop bas en termes de sécurité par les enseignantes et les parents d'élèves.

Quant aux intrusions signalées par l'école dans la cour hors temps scolaire, l'école doit se rapprocher de la responsable des affaires scolaires qui portera plainte auprès de la police municipale. L'école demande l'installation d'une lumière à détecteur de mouvement pour l'entrée de l'école ; cette lumière signalerait à la gardienne la présence de personnes aux abords de l'école.

Un éclairage supplémentaire est également demandé par les familles qui regrettent le manque de visibilité sur le chemin qui mène à l'école.

Le marquage au sol dans la cour a été très partiellement refait l'année dernière, l'école demande que le reste du marquage soit refait.

Les problèmes d'aération de la bibliothèque : ils sont moins importants depuis la mise en place d'une ventilation mais les livres gardent l'odeur.

Utilisation du square : réservé à l'école pendant les heures scolaires mais l'école ne dispose toujours pas de clé.

Notre demande de préparation des parcelles du jardin de l'école n'a pas été réalisée pour le moment.

Parking Kennedy : parfois des véhicules très endommagés, vandalisés.

Feu de passage piéton après le pont : il reste trop court pour permettre la traversée de la chaussée.

3) ORGANISATION DE LA SCOLARITE ET VIE DE L'ECOLE

- EFFECTIFS ET ORGANISATION DES CLASSES

L'école compte 242 élèves, répartis comme suit :

- 87 petits dans 4 classes, 1 classe de 31, 1 classe de 32 et 12 PS dans chacune des 2 classes de PS-MS

- 76 moyens : 1 classe de 29 élèves, 18 MS dans chacun des 2 classes de PS-MS et 11 dans une classe de MS-GS

- 79 grands : 18 GS dans la classe de MS-GS, 1 classe de 30 et une classe de 31 élèves.

J'en profite pour saluer le professionnalisme des enseignantes de l'école qui n'hésitent pas chaque année à changer de niveau, à prendre une classe à double niveau afin d'offrir à vos enfants les meilleures conditions d'apprentissage possible.

- Récréations

L'équipe enseignante rappelle que les récréations font partie du temps scolaire (c'est à dire le matin de 10h00 à 10h30, à midi de 13h20 à 13h30, et l'après-midi de 15h00 à 15h30) et qu'à ce titre elles sont surveillées exclusivement par les enseignantes, secondées aux toilettes par les ATSEM. C'est un moment au cours duquel les enfants apprennent à vivre ensemble, pas seulement avec les élèves de leur classe, mais avec tous les élèves de l'école. Deux enseignantes sont présentes dans la cour au moment des récréations. Nous veillons à ce que les jeux d'enfants ne « débordent » pas, nous intervenons dès que nous sentons que le jeu pourrait changer en dispute ou que les enfants deviennent excités. Nous n'observons pas de comportement violent dans la cour : parfois certains élèves en bousculent d'autres, mais c'est par manque d'attention, ce n'est pas volontaire.

Nous intervenons immédiatement auprès des élèves qui manifestent des comportements qui pourraient être dangereux pour eux ou pour d'autres, ou à l'écoute de faits relatés par des élèves, dans la cour et /ou au retour en classe.

Des rappels sur les comportements à tenir en récréation, sur les choses permises ou interdites sont régulièrement faits en récréation et en classe.

Nous mettrons bientôt les grandes roues à disposition des élèves, à tour de rôle par classe.

- Calendrier scolaire

L'Inspection Académique nous a informés que les élèves devaient rattraper une journée de classe, le lundi 2 septembre, et que cette journée serait ratrappée le mercredi 11 juin toute la journée.

Pas d'informations pour le moment concernant l'Ascension.

- PROJET D'ECOLE

Le projet d'école, conduit pour trois ans (2011-2014) entre dans sa troisième année, qui ne sera finalement pas la dernière. La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires étant prioritaire cette année, le projet sera poursuivi sur l'année 2014-2015.

Notre projet s'articule autour d'un **axe prioritaire** : Améliorer le langage en réception et en production en élaborant et utilisant des outils communs à toute l'école, adaptés à chaque cycle et chaque année, afin de faciliter la continuité des apprentissages.

Cet axe prioritaire est décliné en **trois objectifs principaux** :

1. Enrichir le vocabulaire de base afin que chaque élève en fin de cycle I dispose d'un capital de mots communs, ce qui permettra au cycle II, de développer la conscience phonologique.
2. Acquérir le vocabulaire spécifique au monde de l'école
3. Fabriquer et utiliser des outils communs pour l'équipe pédagogique et pour les élèves

Pour atteindre ces objectifs, des **actions** sont prévues dès cette année :

1. Poursuivre l'utilisation d'un panel de mots de référence en s'appuyant sur l'imagier HATIER, CATEGO (PS et MS) et PHONO (GS).
2. Améliorer, mettre en place et utiliser un dictionnaire des consignes (logos) commun et adapté à chaque niveau.
3. Elaborer, mettre en place et utiliser un dictionnaire de graphismes.

(A venir : Elaborer, mettre en place et utiliser des fiches pour les jeux de construction.

Mettre en place une programmation pour les jeux de société.)

Décloisonnements ???

Ateliers de manipulations individuels : Ces ateliers ont été mis en place dans les classes de PS l'an dernier, et dans l'une des classes de MS. La recherche de matériel et la réflexion pour des ateliers qui permettent de travailler différents types de manipulations est terminée, la mise en œuvre est effective dans 2 des 4 classes dans lesquelles se trouvent des MS, pour les 2 autres classes c'est un problème logistique d'étagères de rangement du matériel qui retarde la mise en œuvre.

- **ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

SORTIES :

Des sorties sont déjà programmées à la Graineterie, elles concerteront les élèves de MS et GS : la classe de MS de Mme Fontenay s'est rendue à l'exposition Playtime. D'autres visites sont prévues à la Graineterie : Objet du silence, puis la Biennale et enfin Expo d'été.

- Pas de sortie cette année à la bibliothèque pour cause de travaux.

L'équipe enseignante rappelle que l'encadrement de ces sorties est strictement réglementé, et que sans la participation de parents accompagnateurs, elles ne peuvent pas avoir lieu.

- L'activité piscine sera proposée à nouveau en fin d'année aux élèves de GS, probablement dans la nouvelle piscine.

FETE DE NOEL : Une fête de Noël sera organisée pour les élèves dans l'école le mardi 17 décembre au matin, des cadeaux seront offerts aux classes.

CARNAVAL : la date a été fixée au jeudi 10 avril 2014.

KERMESSE : Si des parents d'élèves souhaitent organiser une kermesse, il leur est demandé de former un comité de kermesse qui prendra contact avec la directrice. La date de la kermesse serait alors fixée au vendredi 20 juin 2014.

- **ANIMATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014**

SPECTACLES : 3 spectacles sont en cours de réservation :

le 31 janvier 2013 : « Zboïng » : marionnettes, lumière noire qui n'éclaire que les objets phosphorescents. (1220€)

En mars 2014 : Un spectacle de contes classiques et autour du monde. (XXX€)

Les deux premiers spectacles seront financés exclusivement par la coopérative scolaire

en juin 2014 : « Kdanse Minimômes » : bal pour enfants. (750€)

Pour le dernier spectacle, une participation des familles pour partie sera peut-être demandée.

- Aide aux élèves en difficulté et APC

ORGANISATION DES APC

Nouveauté introduite dès cette année par la réforme des rythmes scolaires, les APC, Activités Pédagogiques Complémentaires.

Elles peuvent prendre 3 formes différentes :

Dispositif 1 : Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, comme l'aide personnalisée des années précédentes.

Dispositif 2 : Aide au travail personnel.

Dispositif 3 : la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Dans notre école, les dispositifs retenus sont le 1 et le 3.

Les séances APC ont lieu les lundis, mardis et jeudis midi, de 11h35 à 12h05.

Les enseignantes de GS et MS ont choisi plutôt le dispositif 1. Elles prennent de petits groupes d'élèves afin de favoriser par exemple la prise de paroles, de mettre en place des règles de vie. Elles vont également travailler sur la motricité fine. Les enseignantes de PS apportent leur soutien aux autres enseignantes le mardi. Les lundis et jeudis elles travaillent dans le cadre du dispositif 3 avec la mise en œuvre de jeux symboliques ou à règles en se basant sur les images du fichier CATEGO.

RASED : Une concertation entre l'équipe pédagogique et les membres du RASED a eu lieu avant les vacances, nous attendons leur retour pour la prise en charge éventuelle d'élèves.

- Médecin scolaire, infirmière, orthoptiste

Le poste de médecin scolaire de notre secteur est pourvu depuis cette rentrée.

Cette année, comme les années précédentes :

Une orthoptiste va procéder à des visites afin de tester la vue des élèves de PS, probablement dès la rentrée des vacances de Toussaint.

L'infirmière scolaire viendra à l'école probablement au cours du troisième trimestre afin de procéder à une visite médicale individuelle auprès des élèves de GS.

Par ailleurs, une visite médicale des élèves de MS organisée par le Conseil général par le biais de la PMI permettra d'établir un bilan des enfants de 4 ans.

Les visites médicales des élèves de MS ou GS permettent d'établir un bilan dans plusieurs domaines : acuité visuelle, audition, développement psychomoteur, difficulté de prononciation.

Les parents seront informés individuellement de ces visites et auront un retour de la part des infirmières. Elles se dérouleront pendant le temps scolaire dans l'enceinte de l'école. La présence des parents au cours de ces visites n'est pas obligatoire.

- Communication avec les parents d'élèves

Les réunions d'informations ont eu lieu dans les classes les 14 et 21 septembre, à 18h00 cette année (au lieu de 17h les années précédentes). Les enseignantes ont constaté une participation très satisfaisante des parents. Les parents d'élèves remercient les enseignantes d'avoir décalé les réunions d'information à 18h.

Les enseignantes rappellent qu'elles sont bien évidemment disponibles sur rendez-vous pour des entretiens avec les parents de leurs élèves.

Deux autres de dates de rencontres sont fixées avec les familles :

La journée portes-ouvertes le vendredi 20 juin, et nouveauté pour cette année, une rencontre à mi année, le mardi 11 février. Les parents d'élèves expriment leur satisfaction à l'annonce de cette rencontre supplémentaire.

- Réforme des rythmes scolaires

L'équipe enseignante donne son avis sur la demi-journée supplémentaire et explique sa préférence pour le samedi matin :

Ne pas faire coïncider temps parental et temps scolaire présente des avantages : cela permet les rencontres entre les familles et l'école, cela permet à certains parents de venir une fois dans la semaine récupérer leurs enfants à l'école, cela peut permettre d'intégrer les parents à des activités (présentation d'un instrument de musique par exemple)

A contrario, le choix du mercredi pose une question : Qui pourra récupérer les enfants en fin de matinée le mercredi ?

L'école le samedi matin mettra un frein aux weekends sans limites horaires qui fatiguent les enfants.

Le samedi matin était apprécié de tous, car il échappait au rythme soutenu de la semaine, chacun sachant que le weekend l'attendait à la sortie, tout le monde était plus détendu.

La classe le mercredi matin impose 5 réveils d'affilée, même si pour certains c'est déjà le cas. Et à quel moment pourra-t-on caser tous les rendez-vous médicaux ou paramédicaux ?

Avis des représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves expriment leur difficulté à trancher et à choisir entre le mercredi ou le samedi matin pour cette $\frac{1}{2}$ journée supplémentaire. Certains parents indiquent leur préférence pour le samedi matin, rejoignant les arguments avancés par les enseignantes, d'autres expliquent que pour les enfants qui aujourd'hui vont au centre le mercredi matin, placer la $\frac{1}{2}$ journée le samedi obligeraient les enfants à se lever 6 matins de suite. Les parents d'élèves estiment également qu'il est important que les journées se terminent toutes à la même heure.

Les parents d'élèves espèrent que le temps dégagé sur les journées de classe raccourcies permettra réellement la mise en place d'activités culturelles ou sportives pour les enfants et que ce ne sera pas un temps de garderie supplémentaire.

Avis des représentants de la mairie

Les représentants de la mairie présents à ce conseil n'ont pas d'informations à nous transmettre.

4) COOPERATIVE SCOLAIRE

Mme RAOULT est la mandataire de la coopérative scolaire de l'école, encadrée par l'OCCE. La coopérative scolaire est alimentée par plusieurs sources que nous remercions : une allocation de la mairie, la participation volontaire des familles, la recette de la kermesse organisée par les parents d'élèves. La vente des photos permet également d'alimenter la coopérative scolaire.

La mandataire constate que le nombre de familles participantes et le montant des dons à la coopérative scolaire sont relativement stables.

La coopérative nous permet d'améliorer la vie quotidienne à l'école et de financer certaines activités : élevages, jardinage, photos, achat de matériel de bricolage, de matériaux pour des projets spécifiques, d'albums pour les classes, ...

Le bilan des comptes 2012-2013 est présenté au Conseil d'Ecole.

5) Vêtements perdus, oubliés

Des vêtements perdus, oubliés restent en quantités importantes dans le sas. Nous informerons les familles dans les prochains jours que les vêtements non récupérés fin novembre seront donnés à une association caritative.

Dates des prochains conseils d'école :

Mardi 09 avril 2013 et mardi 04 juin 2013 de 18h00 à 20h00

